

DOSSIER D'INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

DOSSIER A RETOURNER COMPLETE AVANT LE LUNDI 06 JUIN 2022 DE PREFERENCE PAR MAIL à : comptabilite@grosbreuil.fr OU EN MAIRIE

MERE :	
Nom	. Prénom
Adresse	
Tél. en cas d'urgence	
Tel domicile	. E-mail :
PERE:	
	. Prénom
Tél. en cas d'urgence	
Tel domicile	F-mail ·



PREMIER ENFANT:
NomPrénom
Date de naissance : / / Ecole PUBLIQUE PRIVEE Classe
Médecin traitantTéléphone
L'enfant a-t-il des allergies/intolérances :
L'enfant fait il l'objet d'un projet d'accueil individualisé :
N° à joindre en cas d'urgence : PèreMèreMère
FREQUENCE DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE:
□ REPAS REGULIER (minimum 2 jours par semaine) □ LUNDI □ MARDI □ JEUDI □ VENDREDI □ REPAS OCCASIONNEL □ REPAS ALLERGIQUE (Panier repas prévu par les parents)
DEUXIEME ENFANT :
NomPrénom
Date de naissance : / / Ecole PUBLIQUE PRIVEE Classe
Médecin traitantTéléphone
L'enfant a-t-il des allergies/intolérances :
L'enfant fait il l'objet d'un projet d'accueil individualisé :
N° à joindre en cas d'urgence : PèreMèreMère
FREQUENCE DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE:
REPAS REGULIER (minimum 2 jours par semaine) LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI REPAS OCCASIONNEL REPAS ALLERGIQUE (Panier repas prévu par les parents)
TROISIEME ENFANT:
Nom Prénom
Date de naissance : / / Ecole PUBLIQUE PRIVEE Classe



Médecin traitant
L'enfant a-t-il des allergies/intolérances :
L'enfant fait il l'objet d'un projet d'accueil individualisé :
N° à joindre en cas d'urgence : PèreMèreMère
FREQUENCE DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE:
□ REPAS REGULIER (minimum 2 jours par semaine) □ LUNDI □ MARDI □ JEUDI □ VENDREDI □ REPAS OCCASIONNEL □ REPAS ALLERGIQUE (Panier repas prévu par les parents)
QUATRIEME ENFANT :
Nom Prénom
Date de naissance : / / Ecole PUBLIQUE PRIVEE Classe
Médecin traitant
L'enfant a-t-il des allergies/intolérances :
L'enfant fait il l'objet d'un projet d'accueil individualisé :
N° à joindre en cas d'urgence : PèreMèreMère
FREQUENCE DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE:
REPAS REGULIER (minimum 2 jours par semaine) LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI REPAS OCCASIONNEL REPAS ALLERGIQUE (Panier repas prévu par les parents)

TARIFS ACTUELS

Ces tarifs pourront évoluer dans le courant de l'année scolaire, une communication sera faite au préalable auprès des parents.

- Repas enfant régulier (minimum 2 jours/ semaine) : 3,10 €

Repas enfant occasionnel : 3.35 €Repas enfant allergique : 1.80 €

Repas apprenti : 3.80 €Repas adulte : 6,10 €



MODALITES DE PAIEMENT

Cocher l'option retenue :
PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
Pièces à joindre :
Pour les familles ayant déjà opté pour le prélèvement, les mandats SEPA de l'année dernière restent valables (sauf changement de compte bancaire). Pour les familles n'ayant jamais opté pour le prélèvement, joindre : 1) le Mandat de prélèvement SEPA à demander en Mairie 2) ainsi qu'un RIB à jour
NB - Le prélèvement automatique est effectué par la Trésorerie Côte de Lumière des Sables d'Olonne : deux rejets de prélèvements entraineront d'office la sortie du système des prélèvements.
PAIEMENT NUMERAIRE OU PAR CHEQUE A LA TRESORERIE COTE DE LUMIERE
PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)
Les familles dont l'(les) enfant(s) souffre(nt) d'un problème de santé particulier (allergie alimentaire ou autre pathologie) sont invitées à produire un PAI avec le médecin qui suit leur(s)enfant(s). Le PAI contient une note explicative et un protocole d'intervention en cas d'urgence à faire compléter par un spécialiste (pour l'allergie alimentaire) ou par le médecin traitant (pour les autres pathologies). Sans le dossier PAI complet, l'enfant ne pourra pas être accueilli. Le PAI est à remettre en Mairie <u>avant le 22 Aout 2022</u> .
ASSURANCE SCOLAIRE
ATTECTATION D'ACCUDANCE COOLAIDE 2022 2022 A JOINDRE ALL DOCCIED D'INCODIDTION
ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE 2022-2023 A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION



DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)	
Droit à l'image: oui non	
SIGNATURES ET ATTESTATIONS	
Je soussigné(e) atteste sur l'honneur:	
 de l'exactitude des informations portées sur ce document avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire 	
Fait à, le	

RESPONSABLE LEGAL: